

Règlement Course des Balcons

Samedi 2 Mai 2026

Organisation

L'Union Athlétique des Couleurs (UAC Morestel), association loi 1901, organise la Course des Balcons (course nature de 8,7 km, 11,6 km et de 19,3 km) le samedi 2 mai 2026

Descriptif des parcours :

Format long->19,3 km et 495 m. d+

Format intermédiaire->11,6 km et 285 m. d+

Format court->8,7 km et 210 m d+

Départs & arrivées :

Départs : Salle de l'Amitié, 389 rue François Perrin, 38510 Morestel

Format long -> 19h00

Format intermédiaire -> 19h30

Format court -> 20h00

Arrivées : Même lieu

Inscriptions en ligne jusqu'à 23h59 la veille du départ des différentes courses.

Possibilité de s'inscrire sur place le Jour , jusqu'à 30 min du départ

Courses ouvertes :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymniique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- soit titulaire d'une licence FFCO, FFTRI ou FFPM, valide le jour de la manifestation
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à

pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Ou présenter un document « **Parcours de Prévention Santé** » (PPS) de moins de 3 mois à la date de la course : <https://pps.athle.fr/>

Les certificats médicaux étrangers ne seront pas acceptés.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Inscriptions :

Tarification 2026	Jusqu'au 1^{er} mars 2026 inclus (*)	Du 2 mars au 1^{er} mai 2026 (*)	Le 2 mai 2026 (sur place)
8,7 km <i>(personnes nées avant le 31/12/2009)</i>	8 €	9 €	12 €
11,6 km <i>(personnes nées avant le 31/12/2008)</i>	10 €	12 €	15 €
19,3 km <i>(personnes nées avant le 31/12/2006)</i>	18 €	20 €	24 €

(*) Frais d'inscription en ligne appliqués jusqu'à 23h59 la veille du départ des courses.

Dossards :

Le retrait des dossards s'effectuera à la salle de l'Amitié, 389 rue François Perrin – 38510 Morestel, le samedi 2 mai 2026 à partir de 17h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

La remise du dossard se fera uniquement si le dossier est complet et sur présentation d'une pièce d'identité. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

Pour récupérer le dossard d'une tierce personne : présentation obligatoire de la pièce d'identité valable (ou copie) du propriétaire du dossard.

Chaque concurrent chronométré devra porter son dossard de façon visible.

Dossard et puce sont fournis par l'organisation.

En cas d'abandon le concurrent devra en informer l'organisation dans les plus brefs délais et remettre son dossard et sa puce à quelqu'un de l'organisation.

Matériel

Chaque participant devra être équipé obligatoirement d'une lampe frontale, d'un vêtement pourvu de dispositifs réfléchissants, d'un téléphone chargé et d'un sifflet.

Par ailleurs, l'organisation conseille aux participants de se munir d'une réserve d'eau de 500 ml minimum et d'une couverture de survie.

Annulation et remboursement

Uniquement pour raisons médicales, à justifier par un certificat médical, le coureur pourra bénéficier d'un remboursement de son inscription. Pour en bénéficier, la demande devra être adressée par mail à clubuac@gmail.com au plus tard 72h avant la course

Il est interdit d'échanger, de vendre, de donner son dossard. Il est également interdit de courir en parallèle d'une des courses sans dossard.

Catégories et distances

Les Catégories d'âge 2025-2026

(valables du 1er septembre 2025 au 31 août 2026)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE	Distance
Masters	VE	1991 et avant	25km
Seniors	SE	1992 à 2003	15km
Espoirs	ES	2004 à 2006	5km
Juniors	JU	2007 et 2008	3km
Cadets	CA	2009 et 2010	1500m
Minimes	MI	2011 et 2012	600m
Benjamins	BE	2013 et 2014	
Poussins	PO	2015 et 2016	
École d'Athlétisme	EA	2017 à 2019	
Baby Athlé	BB	2020 et après	

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	Mo	1991 - 1987
	M1	1986 - 1982
	M2	1981 - 1977
	M3	1976 - 1972
	M4	1971 - 1967
	M5	1966 - 1962
	M6	1961 - 1957

	M7	1956 - 1952
	M8	1951 - 1947
	M9	1946 - 1942
	M10	1941 et avant

Récompenses courses individuelles :

- aux 3 premiers (3 premiers Hommes, 3 premières Femmes) de chaque course,
- au dernier concurrent passant la ligne d'arrivée pour chaque course.

Assurance

Les organisateurs bénéficient d'une assurance en responsabilité (GROUPAMA) dont l'attestation a été fournie à la Préfecture.

Toutefois, les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du coureur s'il n'est pas assuré. La participation à l'épreuve se fera sous l'entièvre responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

Secours

Une équipe de secouristes sera présente et cheminera sur le parcours au fur et à mesure de l'avancée des coureurs.
Leur intervention fait l'objet d'une convention rémunérée.

Règlement

L'engagement d'un coureur implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement général des courses hors stade 2025 est disponible sur :
https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Running_2025.pdf

Droit à l'image

En s'inscrivant à l'évènement chaque participant (coureurs ou parents de coureurs mineurs) autorise expressément les organisateurs à utiliser son image (photos et vidéos) réalisée durant la course, pour une durée de 5 ans, dans le cadre de la communication liée à l'évènement ou aux activités du club, sur tout support, y compris en ligne, sans contrepartie financière.

L'Union Athlétique des Couleurs, organisateur de l'épreuve, se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement à la suite de tout événement imprévu ou indépendant de sa volonté.

Remise des prix à partir de 21h45